



un acteur du Centre Pilote wallon des Céréales et Oléo-Protéagineux

Comment raisonner la lutte contre la mouche grise ?

Emblavure de céréale

Précédent = betterave

Précédent =
pomme de terre, chicorée...

Emblavure « tardive »
(= non tallé avant l'hiver)

Emblavure « non tardive »
(= tallé avant l'hiver)

Risque nul

Risque nul

Fin août - début septembre

Elevé ?

Moyen ?

Faible ?

Niveau de ponte de l'année (cfr. CADCO – Actualité - Céréales)

Ne pas avoir une densité de semis trop faible,
Soigner la préparation du sol dans le sens d'une bonne fermeture.

Protection phytosanitaire à titre préventif

Protection phytosanitaire inutile

Conditions hivernales
favorables aux larves de la mouche grise

Conditions hivernales
défavorables aux larves de la mouche grise

**La protection phytosanitaire
était nécessaire.**

**La protection phytosanitaire
n'était pas nécessaire.**

*En résumé, toute intervention phytosanitaire (enrobage de semence) contre
la mouche grise des céréales n'a de sens que :*

***si les pontes de l'année sont importantes pour les froments semés tard et
succédant à des betteraves.***